

**Procès-verbal de la 183^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 19 février 2026, à 18 h, salle du conseil**

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- Kim Alexandre
- Catherine Asselin
- Caroline Gagnon
- Sonia Ducharme-Beausoleil
- Antoine Joliecoeur
- Yannick Langlois
- Emmanuelle Richard
- Andrée Saint-Georges

MEMBRES ABSENTS

- Hugues Doucet
- Dave Dupuis
- Samuel Dionne
- Amélie Lepage
- Anne-Majory Louis

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE

- Mme Sophie Barnabé, directrice adjointe au Service de la vie étudiante et des ressources didactiques
- Mme Julie Bruneau, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique
- Mme Christelle Charbonneau, conseillère pédagogique à la Formation continue
- Mme Jade Fortin, directrice des affaires juridiques et du secrétariat général
- Mme Renée Gaudet, enseignante en français, langue d'enseignement et littérature
- Mme Mélanie Mainville, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique
- Mme Josiane Rey, directrice adjointe à la Formation continue et gestionnaire des équipes des Triades

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Janie Bolduc, gestionnaire administrative

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, la présidente ouvre la réunion à 18 h 01.

2. Adoption de l'ordre du jour

CECJ260219-01	Sur proposition de Mme Kim Alexandre, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
----------------------	---

ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2.	Ordre du jour
3.	Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGEP) et présentation des cadres de référence pour recommandation Présenté par Mélanie Mainville et Renée Gaudet
4.	Adoption du procès-verbal : 4.1 182 ^e réunion tenue le 29 janvier 2026
5.	Suivis du procès-verbal
6.	Parole à l'assemblée
7.	Nouvelle AEC <i>Comptabilité</i> (LCA.GK) Présenté par Josianne Rey et Christelle Charbonneau
8.	Règlement no 7 : Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep de Lanaudière Présenté par Jade Fortin
9.	Offre de cours complémentaires 2026-2027 Présenté par Julie Bruneau
10.	Offre de cours en éducation physique 2026-2027 Présenté par Julie Bruneau
11.	Information sur les résidences étudiantes Présenté par Sonia Ducharme-Beausoleil et Sophie Barnabé
12.	Activité favorisant la réussite Présenté par Yannick Langlois
13.	Recommandation d'émission de diplômes
14.	Rapport de la présidence
15.	Rapport de la direction
16.	Autres points
17.	Levée de l'assemblée

3. Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGEP) et présentation des cadres de référence pour recommandation

En 2019, des mécanismes de révision de la Politique institutionnelle de gestion d'évaluation des programmes (PIGEP) avaient été mis en œuvre. Un comité avait alors été formé et son mandat établi. Toutefois, la pandémie a entraîné un report des travaux jusqu'à l'automne 2024.

Dans le cadre du Plan stratégique 2022-2027 du Collège, plusieurs actions visent à renforcer la qualité de la formation et la cohérence institutionnelle en matière de gestion et d'évaluation des programmes d'études.

La PIGEP, adoptée il y a plusieurs années, nécessitait une mise à jour afin de refléter les pratiques actuelles, les exigences ministérielles et les orientations récentes en matière d'assurance qualité des programmes.

La libération d'une ressource enseignante a été octroyée pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, conformément au mandat énoncé par la direction du Collège. Cette libération visait à :

- produire un plan de travail et un échéancier de révision;
- collaborer étroitement avec le conseiller pédagogique responsable du dossier;
- former et coordonner un comité représentatif de la communauté collégiale;
- assurer un processus de consultation auprès des différentes parties prenantes;
- rédiger une nouvelle version de la Politique.

Les travaux de révision et de rédaction ont été menés conjointement par une équipe composée d'une directrice adjointe des études, d'un conseiller pédagogique, de l'enseignante libérée et d'une agente de soutien administratif.

Un comité consultatif a également été mis en place afin d'appuyer la réflexion et d'assurer la représentativité de la communauté collégiale. Ce comité comprenait :

- un représentant de la formation générale;
- un représentant des programmes préuniversitaires;
- un représentant des programmes techniques;
- un conseiller pédagogique supplémentaire.

Les travaux ont commencé par un vaste exercice de consultation auprès du personnel enseignant, du personnel professionnel (aides pédagogiques individuelles et conseillers pédagogiques), des différentes directions, de la formation continue ainsi que des coordinations de programme. Cet exercice a permis de présenter un rapport d'évaluation de la PIGEP à la commission des études et au conseil d'établissement en février 2025. Ce rapport faisait état des constats issus des consultations et contenait une série de recommandations en vue de la réécriture de la Politique.

À la suite de l'adoption de ce rapport par le conseil d'établissement, le comité de révision et de rédaction de la PIGEP a pu commencer ses travaux de réécriture. À différentes étapes de la rédaction, le comité consultatif a procédé à plusieurs lectures successives du texte et a formulé des recommandations permettant d'enrichir la portée, la cohérence et la clarté du document.

La version révisée de la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP), issue de ce travail collaboratif, est aujourd'hui présentée à la commission des études afin d'officialiser ce cadre renouvelé de gouvernance et d'évaluation des programmes d'études au Collège.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu que la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP) constitue un cadre essentiel de gouvernance assurant la qualité, la cohérence et l'amélioration continue des programmes d'études du Collège;

Attendu que le Plan stratégique 2022-2027 du Collège prévoit des actions visant à renforcer la qualité de la formation et la cohérence institutionnelle en matière de gestion et d'évaluation des programmes;

Attendu que la PIGEP, adoptée il y a plusieurs années, devait être actualisée afin de refléter les pratiques actuelles, les exigences ministérielles et les orientations récentes en matière d'assurance qualité des programmes;

Attendu qu'un vaste exercice de consultation auprès du personnel a permis de produire un rapport d'évaluation de la PIGEP, adopté par le conseil d'établissement en février 2025, et contenant des recommandations en vue de la réécriture de la Politique;

Attendu qu'un comité consultatif représentatif de la communauté collégiale a été mis en place afin d'appuyer la réflexion et de contribuer à la qualité et à la cohérence de la Politique;

Attendu que la version révisée de la PIGEP a fait l'objet de lectures et de recommandations successives du comité consultatif afin d'en assurer la clarté, la cohérence et la portée institutionnelle;

Attendu que la version révisée de la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes est maintenant prête à être soumise à la commission des études pour officialiser ce cadre renouvelé;

Attendu que le comité de gestion pédagogique a émis un avis favorable concernant la version révisée de la PIGEP;

Attendu que la commission des études a émis un avis favorable concernant la version révisée de la PIGEP.

CECJ260219-02	Sur proposition de M. Antoine Jolicoeur, dûment appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est résolu d'adopter la politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP). ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	--

4. Adoption du procès-verbal

4.1 182^e réunion tenue le 29 janvier 2026

Les membres sont invités à se prononcer sur la conformité du procès-verbal du 29 janvier 2026. Il n'y a aucun changement à apporter.

CECJ260219-03	Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Yannick Langlois, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 182^e réunion tenue le 29 janvier 2026. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	--

5. Suivis du procès-verbal

- Les demandes de commandites pour l'activité favorisant la réussite, conformément au plan de réussite, seront d'abord adressées à la Fondation par la direction du collège. En cas de refus, d'autres avenues seront envisagées. Un suivi concernant l'activité retenue sera présenté au point 12.
- Considérant que certaines exigences doivent être complétées afin d'assurer la conformité pour l'offre de nouveaux programmes, le Collège n'est pas en mesure d'offrir, pour la prochaine année, les deux nouveaux doubles DEC en Sciences de la nature et Arts visuels, ainsi qu'en Sciences, informatique et mathématique et Arts visuels, déposés en janvier dernier. Les travaux se poursuivent afin de finaliser les éléments requis, dans l'objectif de rendre, s'il y a lieu, ces programmes disponibles lors d'une prochaine période d'admission au SRAM.

6. Parole à l'assemblée

Sans objet.

7. Nouvelle AEC *Comptabilité* (LCA.GK)

En avril 2011, la formation continue a élaboré l'attestation d'études collégiales *Gestion financière informatisée* (LCA.DN). Le programme a été offert aux premières cohortes d'étudiants en 2012 puis aux candidats en reconnaissance des acquis et des compétences. Depuis, plus de 400 étudiantes et étudiants ont été diplômés de ce programme d'études.

« En 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a cru opportun d'élaborer un programme d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en comptabilité destiné à tous les collèges du Québec souhaitant l'offrir. À cette fin, le MES a donné au Collège Montmorency le mandat de coordonner l'élaboration dudit programme d'études à partir des compétences du programme en *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) ».

Le cahier programme et les plans-cadres ont été recommandés par la commission des études du Collège Montmorency le 11 septembre 2024 et adopté par le conseil

d'administration le 24 septembre 2024. Celui-ci a ensuite été rendu disponible à tous les cégeps du Québec. Le mandat de développement de l'instrumentation pour la reconnaissance des acquis et des compétences a quant à lui été confié au centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) et celle-ci sera éventuellement présentée aux collèges offrant l'AEC en reconnaissance des acquis et des compétences.

Comme indiqué dans le cahier programme, l'AEC *Comptabilité* (LCA.GK) est d'une durée de 1095 heures et représente 35 ^{2/3} unités. Le programme comporte 14 compétences et 18 cours obligatoires, dont un stage d'intégration au milieu professionnel ainsi que 4 compétences au choix. En effet, les cégeps offrant cette AEC peuvent bonifier leur offre de formation en sélectionnant au maximum 2 compétences parmi les 4 compétences suivantes :

- 1- Assurer la production de contenus professionnels.
- 2- Communiquer en langue seconde dans un contexte professionnel.
- 3- Coordonner la réalisation de projets.
- 4- Participer à l'analyse de projets d'investissement et de financement.

La formation continue du cégep de Lanaudière offrira, quant à elle, la compétence 02K3 - Coordonner la réalisation de projets.

À l'issue de l'AEC *Comptabilité*, les finissantes et les finissants du programme pourront être employés par des entreprises ou devenir travailleurs autonomes dans le domaine. Les postes pouvant être occupés par les diplômés de l'AEC sont mentionnés dans la section Perspectives professionnelles du cahier programme. Voici la liste :

- commis à la tenue de livres;
- technicien/technicienne en comptabilité;
- technicien/technicienne en finance;
- teneur/teneuse de livres-comptables.

La formation continue du cégep de Lanaudière souhaite offrir l'AEC *Comptabilité* dès le printemps 2026 si les opérations de recrutement connaissent le succès anticipé. Ayant offert l'AEC à distance et en mode hybride dans les dernières années, ces modes de diffusion seront privilégiés.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu l'élaboration de la nouvelle AEC *Comptabilité* (LCA.GK);

Attendu l'avis favorable du département de Techniques administratives;

Attendu l'avis favorable du comité programme;

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ260219-04	Sur proposition de Mme Kim Alexandre, dûment appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est résolu d'adopter l'Attestation d'études collégiales <i>Comptabilité</i> (LCA.GK) afin que le Service de la formation continue puisse l'offrir en format hybride et à distance, au besoin, ainsi qu'en reconnaissance des acquis et des compétences et que ce programme d'études relève du programme <i>Technique d'administration et de gestion</i> (410.G0) au collège constituant de Joliette. Il est également résolu que le Service de la formation continue puisse, au moment de l'acquisition de ce programme, procéder à des modifications mineures de juridictions locales (identification des compétences au choix) afin de l'arrimer à ses pratiques, normes et réalités. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	---

8. Règlement no 7 : Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep de Lanaudière

Le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (no. 7) a été adopté le 13 décembre 1999 et a subi certaines modifications, dont les dernières remontent à 2016.

Considérant la vétusté du règlement, un comité a été mis sur pied afin d'en faire une mise à jour complète.

Son titre a alors été modifié pour Règlement relatif au code de vie et de conduite (no. 7) (ci-après le « Règlement »).

La structure du Règlement, les définitions et plusieurs articles ont été revus.

Plusieurs articles ont aussi été ajoutés.

Le Règlement a été présenté aux commissions des études, conformément au Règlement sur la commission des études (no. 3).

L'avis des conseils d'établissement a été demandé, conformément au Règlement de régie interne (no. 1) et à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Il s'agit pour le conseil d'établissement de donner un avis sur le règlement.

CECJ260219-05	Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Yannick Langlois, il est résolu de donner un avis favorable aux modifications proposées au Règlement sur le code de vie et de conduite (no. 7) ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	--

9. Offre de cours complémentaires 2026-2027

Au mois d'août 2025, le Collège lance l'appel de propositions départementales de cours complémentaires pour la mise à jour de l'offre annuelle 2026-2027. Le comité de la formation générale complémentaire (CFGC) s'est rencontré pour étudier les propositions provenant des départements et faire ses recommandations à la direction relativement à l'offre de cours complémentaires pour l'année 2026-2027 et à l'accessibilité des cours complémentaires par programme d'études.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu les travaux effectués en lien avec la Politique des cours complémentaires;

Attendu les recommandations du comité de la formation générale complémentaire sur l'offre de cours complémentaires;

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique sur l'offre de cours complémentaires;

Attendu l'avis favorable de la commission des études sur l'offre de cours complémentaires.

CECJ260219-06	Sur proposition de M. Antoine Jolicoeur, dûment appuyée par M. Yannick Langlois, il est résolu d'adopter l'offre de cours complémentaires 2026-2027. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	---

10. Offre de cours en éducation physique 2026-2027

Le département d'éducation physique s'est rencontré pour faire ses recommandations à la direction relativement à l'offre des cours d'éducation physique pour l'année 2026-2027. Les cours qui seront offerts restent les mêmes que ceux de l'année précédente à l'exception d'un nouveau cours dans l'ensemble 3.

Les cours de l'ensemble 3 en éducation physique au collégial (190-103-MQ) visent l'autonomie de la communauté étudiante dans l'intégration de l'activité physique à son mode de vie. La personne étudiante doit planifier, réaliser et évaluer un programme personnel pour en assurer les bienfaits sur la santé.

Un nouveau cours intitulé Plein air sera offert pour la première fois à la session d'automne 2026. Ce cours a pour objectif de permettre à chaque personne étudiante de démontrer sa capacité à s'engager activement dans une démarche de prise en charge de ses apprentissages liés à la pratique efficace de la randonnée en plein air, du camping et de l'entraînement cardiovasculaire. L'acquisition de cette compétence favorisera la responsabilisation et l'autonomie à l'égard de la santé globale ainsi que la mise en place d'habitudes de vie durables, de façon à en retirer des effets positifs sur la condition physique.

Quelques rencontres permettront d’acquérir des notions pratiques essentielles en vue d’une sortie de deux jours et demi, au cours de laquelle la randonnée et le camping seront au centre des activités. De plus, chaque personne étudiante devra concevoir et mettre en œuvre un programme personnel de course adapté à ses besoins, ses objectifs et sa condition physique, et s’y engager régulièrement dans une perspective de saine gestion de sa santé.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu que l’ensemble 3 vise le développement de l’autonomie de la personne étudiante quant à l’intégration durable de l’activité physique dans son mode de vie;

Attendu que le nouveau cours Plein air permettra à la personne étudiante de développer sa capacité à s’engager activement dans une démarche de prise en charge de ses apprentissages liés à la randonnée, au camping et à l’entraînement cardiovasculaire;

Attendu que ce cours comporte un volet de conception, de réalisation et d’évaluation d’un programme personnel d’activités physiques;

Attendu l’avis favorable du département;

Attendu l’avis favorable du comité de gestion pédagogique;

Attendu l’avis favorable de la commission des études.

CECJ260219-06	Sur proposition de Mme Kim Alexandre, dûment appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est résolu d’adopter l’offre de cours en éducation physique, laquelle inclut l’ajout du cours <i>Plein air</i>. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
---------------	---

11. Information sur les résidences étudiantes

La directrice adjointe est fière de présenter ce projet, réalisé en collaboration avec Pax Habitat, une communauté dotée d’une grande ouverture d’esprit. Ce projet de résidences accueillera ses premiers résidents en août 2026.

Le projet comptera 27 chambres au total, dont 3 situées dans un logement de type 5 ½ et 24 autres chambres individuelles. Il est précisé que la moitié de ces 24 chambres disposera d’une salle de bain privée. Le mobilier sera intégré et des aires communes seront aménagées au 3^e étage. Les chambres offriront également un espace permettant l’ajout d’un petit réfrigérateur, si désiré.

Les tarifs proposés sont les suivants : 695\$ sans salle de bain, 840\$ avec salle de bain et 750 \$ par mois pour chaque personne étudiante qui occupera le logement de type 5 ½.

La période d'inscription est maintenant lancée. Une démarche de promotion sera également effectuée auprès des étudiants actuels afin de constituer, à terme, une liste annuelle de places disponibles.

Des critères d'éloignement (en kilomètres) ainsi que des critères de priorisation liés aux programmes seront appliqués. Une grille de pointage est également prévue.

Les membres du conseil d'établissement seront officiellement invités à visiter les résidences ultérieurement.

12. Activité favorisant la réussite

Les membres félicitent M. Langlois pour la qualité de son travail.

Les membres suggèrent d'inviter les étudiants et étudiantes à soumettre leur candidature sous forme de vidéo plutôt que par écrit.

Le conseil apprécie les critères proposés. Il est recommandé de reformuler le point 3 afin qu'il s'applique à la situation actuelle plutôt qu'à un moment ultérieur.

Tel que discuté précédemment, les démarches nécessaires à l'obtention des bourses seront entreprises.

La direction collaborera avec M. Langlois afin de tenter de déployer les mises en candidature avant le départ pour la semaine de relâche.

Il est également suggéré de transmettre ce document aux aides pédagogiques individuelles.

13. Recommandation d'émission de diplômes

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriée* »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette.

CECJ260219-08	Sur proposition de Mme Kim Alexandre, dûment appuyée par M. Yannick Langlois, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante : Numéro de confirmation : 52 650 160 Code de lot : JO 2025110501 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	---

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette.

CECJ260219-09	Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Kim Alexandre, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	---

14. Rapport de la présidence

Sans objet.

15. Rapport de la direction du collège

- Les portes ouvertes du 19 février dernier ont accueilli 620 visiteurs, comparativement à 511 en février 2025, et ce, malgré les conditions météorologiques difficiles, ce qui constitue une hausse notable de la participation.

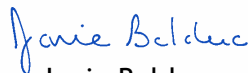
- Récemment, la direction du cégep de Lanaudière a visité Kiuna, un centre d'études collégiales reconnu pour ses services éducatifs culturellement adaptés aux peuples autochtones. Cette visite ouvre des perspectives intéressantes pour le développement de collaborations. Les formations y sont offertes en mode comodal, ce qui représente une possibilité intéressante pour notre collège.
- Les demandes d'admission sont en cours jusqu'au 1er mars. Une augmentation possible de la clientèle est anticipée, ce qui nous amène à nous préparer en conséquence. Une demande de contribution et de collaboration sera adressée au personnel enseignant.
- Événements à venir
 - 17 février : Dîner carrière en TPHA; au local D 030, de 12 h 15 à 14 h 30;
 - 20 février : Souper spaghetti au profit des activités étudiantes (GTEA fête ses 40 ans), Cabane Dupuis, à 19 h;
 - 24 février : Midi carrière GTEA à la ferme école, de 12 h à 14 h 30;
 - 24 février : Soirée carrière pour un avenir en Arts, au Calimarose dès 18 h;
 - 14 mars : Rendez-vous horticole de TPHA au Calimarose de 10 h à 16 h.

16. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 05.



Emmanuelle Richard
Présidente



Janie Bolduc
Secrétaire